

# Enquête publique n°E250200/38 ouverte du mardi 28 octobre au vendredi 28 novembre 2025, pour le projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'ORNON – **Pièces jointes**

Au maire de la commune d'ORNON

Au président du tribunal administratif de Grenoble

Rédigé par le commissaire enquêteur François RAPIN

Le rendu complet pour cette enquête se compose de trois documents distincts :

- 1) Le rapport d'enquête et ses annexes (indispensables à la bonne compréhension du rapport et des conclusions) ;
- 2) Les conclusions-avis d'enquête (séparé du rapport à la demande du tribunal administratif) ;
- 3) Ces pièces jointes (destinées seulement à l'autorité organisatrice de l'enquête et au tribunal administratif : justificatifs d'enquête sans grand intérêt de publication publique).

## Sommaire

1 Décision de nomination du commissaire enquêteur.....	2
2 Arrêté d'ouverture d'enquête.....	3
3 Avis d'enquête publique.....	5
3.1 Sur le site internet communal (pendant la durée d'enquête).....	5
3.2 Certificats d'affichage et photos d'affichage.....	8
3.3 Sur les sites de la presse.....	10
3.4 Sur le site internet de la mairie.....	12
4 Informations pour Ornon sur le site officiel banatic.....	14
5 Sites internet en référence.....	15

# 1 Décision de nomination du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

03/09/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E25000200 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 03/09/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 25/08/2025, la lettre par laquelle le maire d'ORNON demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Ornon (Isère) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Monsieur François RAPIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Dominique GREMEAUX est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire d'ORNON, à Monsieur François RAPIN et à Madame Dominique GREMEAUX.

Fait à Grenoble, le 03/09/2025

La vice-présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Magali SELLES".

Magali SELLES

## 2 Arrêté d'ouverture d'enquête

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 03/10/2025  
Reçu en préfecture le 03/10/2025  
Publié le 03/10/2025  
ID : 038-213802853-20251003-202504-AR

Arrêté municipal permanent n°2025-04

### PORTRAIT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ORNON

#### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-8, L.153-19 et L.153-31 à L.153-35, relatifs au plan local d'urbanisme

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-24 relatifs au déroulement de ce type d'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 octobre 2017 approuvant son premier Plan Local d'Urbanisme, PLU ;

Vu la délibération n°2024-21 prescrivant la révision générale du PLU, définissant les objectifs poursuivis et modalités de la concertation-abrogeant la délibération n°2023-11 du 9 juillet 2023 ;

Vu le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Oisans arrêté par délibération de la communauté de communes de l'Oisans n°CCO\_2025\_001 en date du 28 janvier 2025 puis soumis à enquête publique en juin-juillet 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-21 en date du 28 mai 2025 arrêtant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme tirant le bilan de la concertation ;

Vu la saisine des personnes publiques associées en juin 2025 et les différents avis ainsi recueillis ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui s'est tenue le 29 juillet 2025 ;

Vu l'avis du Préfet en date du 1er octobre 2025 en application de l'article L142-4 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui s'est tenue le 9 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, MRAe, n°2025-ARA-AUPP-1660 du 15 septembre 2025 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique incluant l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la révision générale du PLU ;

Vu la décision n°E25000200/38 du 03 septembre 2025 de la Vice-Présidente du Tribunal administratif de Grenoble désignant Monsieur François RAPIN et Madame Dominique GRÉMEAUX comme commissaires enquêteurs respectivement titulaire et suppléant pour cette enquête publique.

Après consultation du Commissaire enquêteur précité ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 03/10/2025  
Reçu en préfecture le 03/10/2025  
Publié le 03/10/2025  
ID : 038-213802853-20251003-202504-AR

#### ARRÊTE

##### Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'Ornon entre le mardi 28 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 28 novembre 2025 à 15h00, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Ornon, 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON.

Les principaux objectifs de cette révision du PLU, applicable sur l'ensemble du territoire communal, sont :

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives récentes, notamment la loi Climat Et Résilience
- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCoT de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition environnementale et climatique dans une logique de sobriété (foncière, énergétique...) permettant notamment de :
  - Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité ;
  - Garantir un territoire équilibré garant d'une population à l'année ;
  - Conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable.
- La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de :
  - Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Ornon dans une transition touristique et économique ;
  - Préserver le patrimoine naturel de la surfréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Taillefer ;
  - Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'armature urbaine du territoire communautaire ;
  - Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérents au territoire ;
  - S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
  - Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameaux traditionnelles en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager ;
  - Consolider l'activité agricole garante de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire.

##### Article 2

Monsieur François RAPIN et Madame Dominique GRÉMEAUX ont été désigné en qualité de commissaire enquêteur, respectivement titulaire et suppléant, par le Vice-Président du Tribunal administratif de Grenoble, le 3 septembre 2025

##### Article 3

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU d'Ornon ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale) :

- Pour la version papier :

# Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'ORNON – Pièces jointes

23/12/2025

Page : 4 / 13

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE D'ORNONEnvoyé en préfecture le 03/10/2025  
Reçu en préfecture le 03/10/2025  
Publié le 03/10/2025  
ID : 038-213802853-20251003-202504-AR

- À la mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON, à ses jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 15h00 ;
- Pour la version numérique :
  - Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://mairie.ornon.fr/>
  - Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en mairie d'Ornon sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avis d'enquête correspondant.

**Article 4**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du mardi 28 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 28 novembre 2025 à 15h00 :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 3).
- En envoyant par courrier électronique des demandes traitant de l'enquête publique, à l'adresse sécurisée suivante : [uba@ornon.fr](mailto:uba@ornon.fr). Ces mélés seront annexés au registre d'enquête ;
- En adressant par voie postale des demandes traitant de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie d'Ornon à l'adresse suivante : Monsieur RAPIN, commissaire enquêteur–Mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Les observations peuvent être présentées d'une manière personnalisée (Nom, Prénom) ou rester anonymes pour les personnes qui le souhaitent et qui doivent alors exprimer leur souhait d'anonymat avec « Je souhaite conserver l'anonymat », tant sur le registre papier que sur le registre dématérialisé.

Seules les observations parvenues ainsi durant la durée légale de l'enquête seront prises en compte par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai prescrit pour l'enquête, les différents registres seront remis au commissaire enquêteur. Ils seront alors clos et signés par lui.

Par décision motivée, le Commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au 1 de l'article L.123-10 du Code de l'environnement.

**Article 5**

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux jours et heures suivants :

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- Le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00 : FERMETURE.

COMMUNE D'ORNON

Reçu en préfecture le 03/10/2025  
Publié le 03/10/2025  
ID : 038-213802853-20251003-202504-AR

éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.  
Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**Article 11**

Le Maire d'ORNON et le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent arrêté sera transmise :

- à MM. les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant ;
- à Mme la Préfète du Département de l'Isère ;
- à M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Ornon, le 3 Octobre 2025

Le Maire,

Nicole FAURE

Publié le :



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité.  
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :*

- gracieux adressé au Maire d'Ornon dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ; L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet; et/ou
- contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## 3 Avis d'enquête publique

### 3.1 Sur le site internet communal (pendant la durée d'enquête)

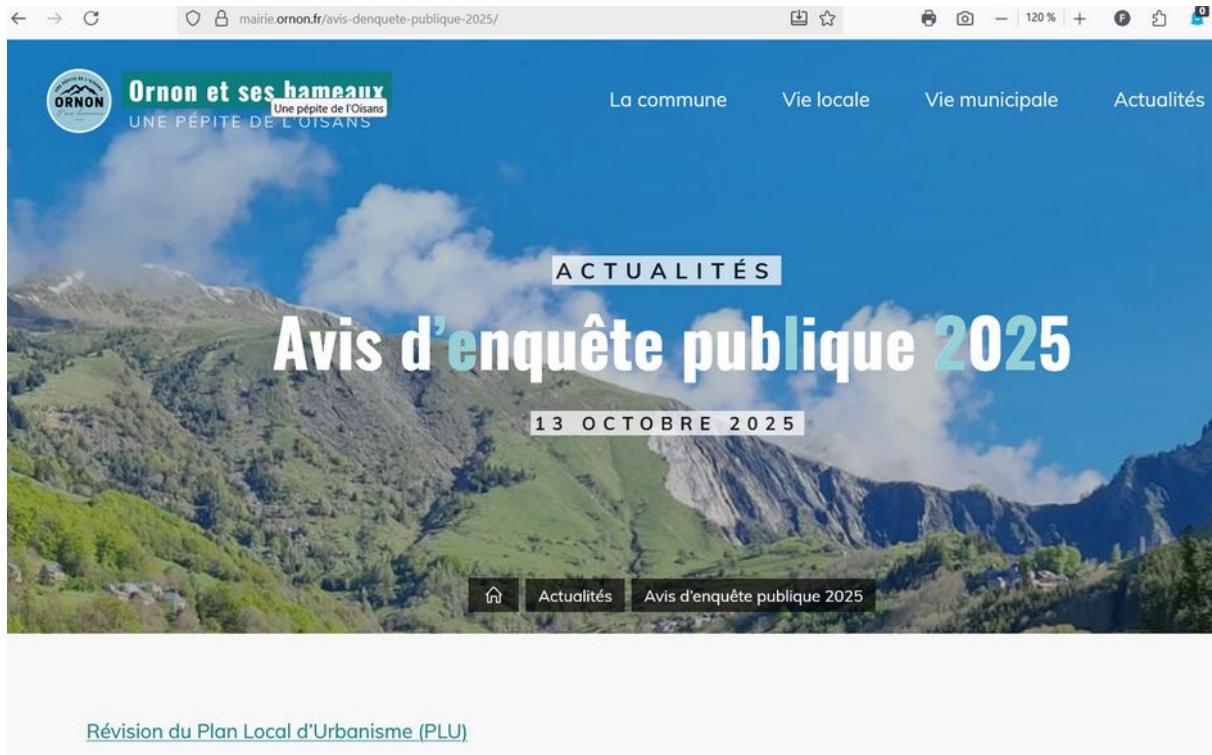


Illustration 3.1: Site internet mairie d'Ornon, sur page d'accueil, accès par rubrique *Les dernières actualités* puis /avis-denquete-publique-2025 - 21/10/2025

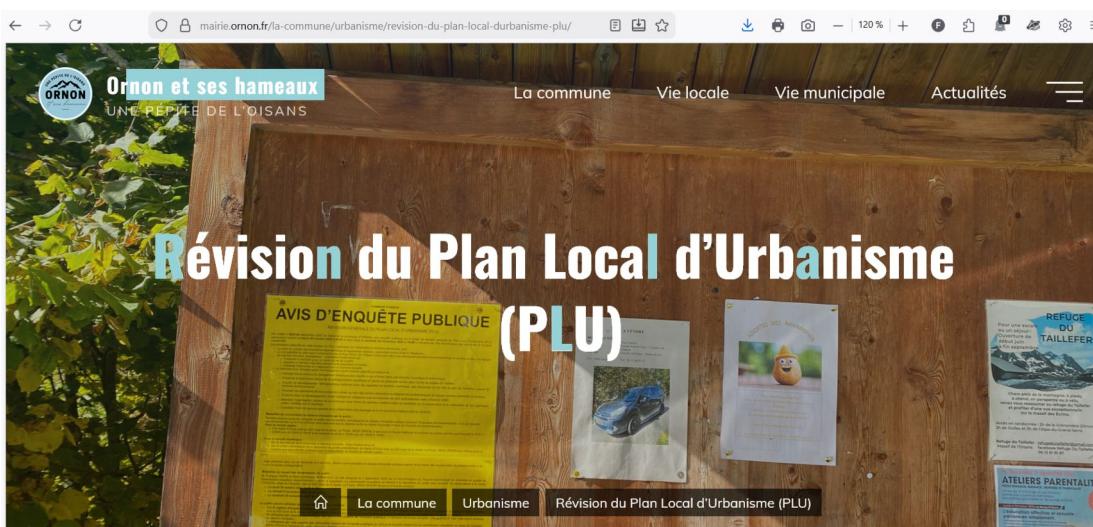


Illustration 3.2: Site internet mairie d'Ornon, accès par rubrique *Urbanisme* - 22/11/2025

**Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'ORNON – Pièces jointes**

23/12/2025

Page : 6 / 13

« La commune d'Ornon est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 octobre 2017.

Depuis cette date, plusieurs évolutions législatives ont eu lieu, notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

A cela s'ajoute également les évolutions climatiques récentes qui ont fortement perturbées le fonctionnement de la station de ski du col d'Ornon conduisant la commune et l'intercommunalité à s'interroger sur son avenir au regard de son modèle de fonctionnement actuelle.

Par ailleurs, la commune a bénéficié de l'apport du PLU en accueillant de nouvelles populations qui ont dynamisé son territoire. Il apparaît donc nécessaire de se questionner sur ce développement au regard des capacités d'accueil de la commune et de ses capacités foncières.

Enfin, la communauté de communes de l'Oisans s'apprête à finaliser son Schéma de Cohérence Territoriale, document avec lequel le PLU doit être compatible.

Au regard de ces différents motifs, et de la relative ancienneté du PLU (7 ans), il apparaît nécessaire d'envisager une révision générale de celui-ci.

La commune a délibéré une première fois en juin 2023 pour lancer la procédure puis à repris une délibération en date du 15 avril 2024 venant abroger la précédente permettant de préciser certains objectifs poursuivis par la procédure qui sont les suivants :

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives récentes, notamment la loi Climat Et Résilience ;
- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCoT de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition environnementale et climatique dans une logique de sobriété (foncière, énergétique...) permettant notamment de :
  - Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité ;
  - Garantir un territoire équilibrer garant d'une population à l'année ;
  - Conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable.
  - La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de :
    - Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Ornon dans une transition touristique et économique ;
    - Préserver le patrimoine naturel de la sur fréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Taillefer ;
    - Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'armature urbaine du territoire communautaire ;
    - Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérentes au territoire ;
    - S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
    - Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameau traditionnelle en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager ;
    - Consolider l'activité agricole garante de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire.

Jusqu'à l'arrêt du PLU, une concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées est menée. Les modalités de cette concertation ont été fixées au sein de la délibération du 15 avril 2024 :

Une réunion publique a été organisée le 09/12/2024 à partir de 18h00 en salle polyvalente d'Ornon.

Ce même jour, la commune a présenté son projet de révision générale du PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Les pièces du PLU modifiées pour prendre en compte les retours des PPA seront mises en ligne début 2025. »

[241209\\_Réunion publique](#) [Télécharger](#)

Compte rendu de la réunion publique du 9 décembre 2024

[241209\\_CR\\_Réunion publique\\_Ornon](#) [Télécharger](#)

**Enquête publique n°E250200/38 ouverte du 28 octobre au 28 novembre 2025**  
**Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la**  
**commune d'ORNON – Pièces jointes**

Version :  
 23/12/2025  
 Page : 7 / 13



L'accès au dossier dématérialisé (ZIP) s'effectue en cliquant sur les mots soulignés après le mot Téléchargez. Voir la composition de ce dossier en §1.4 de ces pièces jointes.

## 3.2 Certificats d'affichage et photos d'affichage

La photo de l'affichage en mairie de l'avis se trouve dans le rapport d'enquête (§2.4.2 p18)

Affichage de l'avis d'enquête, une bonne dizaine de jours avant le début d'enquête :



Illustration 3.3: Hameau La Poyat (en haut du parking face à la mairie)

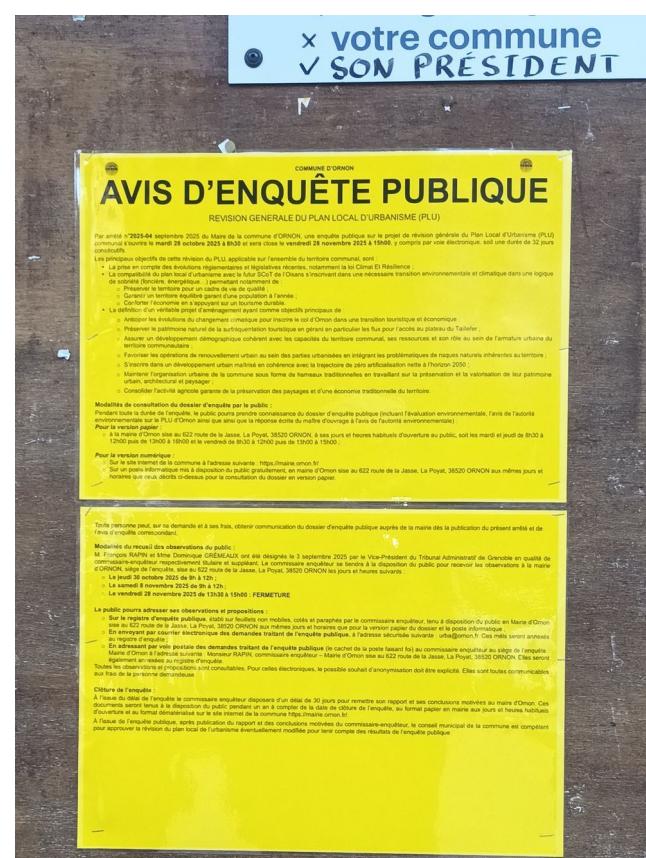


Illustration 3.4: Ornon village

**Enquête publique n°E250200/38 ouverte du 28 octobre au 28 novembre 2025**  
**Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la**  
**commune d'ORNON – Pièces jointes**

Version :  
23/12/2025  
Page : 8 / 13



Illustration 3.5: La Pallud (Bord RD 526)



Illustration 3.6: La Grenonière



Illustration 3.7: La Pouthuire



Illustration 3.8: Le Rivier (bord RD526)

# Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'ORNON – Pièces jointes

23/12/2025

Page : 9 / 13

## 3.3 Sur les sites de la presse

### 28 | Annonces légales

**COMMUNE D'ORNON**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
REVISIION GÉNÉRALE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Par arrêté n° 2025-04 du 3 Octobre 2025 du Maire de la commune d'ORNON, une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal s'ouvrira le mardi 28 octobre 2025 à 8h30 et sera close le vendredi 28 novembre 2025 à 15h00, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs. Les principaux objectifs de cette révision du PLU, applicable sur l'ensemble du territoire communal, sont :

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives locales, notamment la loi Climat Et Résilience
- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCOT de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition environnementale dans le domaine de la sobreté (financière, énergétique...) permettant notamment de :
  - Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité ;
  - Garder un territoire équilibré garant d'une population à taille humaine ;
  - Conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable.
- La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de :
  - Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Ornon dans une transition touristique et économique ;
  - Préserver le patrimoine naturel de la surfréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Thüfeler ;
  - Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'unité urbaine du plateau du Jausset ;
  - Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérentes au territoire ;
  - S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050
- Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameaux traditionnelles en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager
- Consolider l'activité agricole garantie de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire.

Modalités de consultation du dossier d'enquête par le public :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique incluant l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU d'Ornon ainsi que ainsi que la réponse écrite de la mairie d'Ornon à l'avoir de l'autorité environnementale :

Pour la version papier :

à la mairie d'Ornon, sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON, à ses jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 15h00

Pour la version numérique :

Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://mairie.ornon.fr>

Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en libre accès, à la mairie d'Ornon, sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avoir d'enquête correspondant.

Modalités de recueil des observations du public :

M. François RAPIN et Mme Dominique GRÉMEAUX ont été désignés le 3 septembre 2025 par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie d'ORNON, siège de l'enquête, sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON les jours et heures suivants :

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- Le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00 ;

**FERMETURE**

Le public pourra adresser ses observations et propositions :



### COMMUNE D'ORNON REVISIION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2025-04 du 3 Octobre 2025 du Maire de la commune d'ORNON, une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal s'ouvrira le mardi 28 octobre 2025 à 8h30 et sera close le vendredi 28 novembre 2025 à 15h00, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Les principaux objectifs de cette révision du PLU, applicable sur l'ensemble du territoire communal, sont :

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives locales, notamment la loi Climat Et Résilience

- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCOT de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition environnementale dans le domaine de la sobreté (financière, énergétique...) permettant notamment de :

-Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité ;

-Garder un territoire équilibré garant d'une population à l'année ,

-Conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable.

-La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de :

-Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Ornon dans une transition touristique et économique

-Préserver le patrimoine naturel de la surfréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Thüfeler;

-Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'unité urbaine du Jausset ;

-Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérentes au territoire ;

-S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;

-Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameaux traditionnelles en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager;

-Consolider l'activité agricole garantie de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire.

Modalités de consultation du dossier d'enquête par le public :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (inclusant l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis, et une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU n°2 de la commune de Chuzelles, est consultable :

- **en mairie de Chuzelles, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Il est également possible d'accéder à l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis, et une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU n°2 de la commune de Chuzelles, est consultable :

- **sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.lesenquetes-publiques.com/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2025/>**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avoir d'enquête correspondant.

Modalités de recueil des observations du public :

M. François RAPIN et Mme Dominique GRÉMEAUX ont été désignés le 3 septembre 2025 par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie d'ORNON, siège de l'enquête, sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON les jours et heures suivants :

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;

- Le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h ;

- Le vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00 : **FERMETURE**

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie d'Ornon sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avoir d'enquête correspondant.

Modalités de recueil des observations du public :

M. François RAPIN et Mme Dominique GRÉMEAUX ont été désignés le 3 septembre 2025 par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie d'ORNON, siège de l'enquête, sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON les jours et heures suivants :

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;

- Le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h ;

- Le vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00 : **FERMETURE**

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie d'Ornon sis au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toutes les observations et propositions seront consultables. Pour celles électroniques, le possesseur souhait d'anonymisation doit être explicite. Elles sont toutes communiquées aux frais de la personne demanderesse.

Closure de l'enquête :

Illustration 3.10: Dauphiné Libéré, 10 octobre

2025, p28

Illustration 3.9: Terre Dauphinoise, 09 octobre  
2025, p17

**Enquête publique** n°E250200/38 ouverte du 28 octobre au 28 novembre 2025

Version :

23/12/2025

Page : 10 / 13

Illustration 3.11: Dauphiné libéré, 29 octobre, p22

*Illustration 3.12: Terre Dauphinoise, 30 octobre, p15*

## 3.4 Sur le site internet de la mairie

### Enquête publique 2025

[Page de garde Sommaire](#) [Télécharger](#)

#### Notes introducives

[Pièce A : Note introductory](#) [Télécharger](#)

#### Pièces administratives

[Pièce B: Pièces administratives](#) [Télécharger](#)

[Pièce B1 : Délibération de lancement abrogée](#) [Télécharger](#)

[Pièce B2 :Délibération de lancement](#) [Télécharger](#)

[Pièce B3 : Délibération sur le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables \(PADD\)](#) [Télécharger](#)

[Pièce B4 : Délibération arrêtant le projet PLU](#) [Télécharger](#)

[Pièce B4 Bis : Bilan de la concertation](#) [Télécharger](#)

[Pièce B5 : Courrier de désignation du commissaire enquêteur](#) [Télécharger](#)

[Pièce B6 : Arrête municipal n°2025-04 portant mise en enquête publique sur la révision générale du PLU d'Ornon](#) [Télécharger](#)

[Pièce B7: Avis de mise en enquête publique](#) [Télécharger](#)

Illustration 3.13: Site mairie, rubrique La commune/urbanisme, Liste des pièces 1

[Pièce B8-1: Article du Journal Terre Dauphinoise du 9 Octobre 2025](#) [Télécharger](#)

[Pièce B8-2 : Article du journal Le Dauphiné Libéré du 10 Octobre 2025](#) [Télécharger](#)

#### Projet de révision générale du PLU

[Pièce C : Projet de révision générale du PLU](#) [Télécharger](#)

[Pièce C: Page de garde – Sommaire](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-1 : Rapport de présentation](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables \(PADD\)](#) [Télécharger](#)

[Pièce C- 3: Orientations d'Aménagement et de Programmation \(OAP\)](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-4: Règlement](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-4.1: Règlement écrit](#) [Télécharger](#)

[Piece C-4.2: Règlement graphique](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-4.2.1 Zonage général](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-4.2.2. Zonage partie Sud](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-4.2.3. Zonage partie Nord](#) [Télécharger](#)

[Pièce C- 5. Annexes](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.1 Servitudes d'Utilité Publique \(SUP\)](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.1.1 Liste et carte des SUP](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.1.2 Servitude AS1](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.2 Bois et forêt relevant du régime forestier](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.3 Information sur le radon](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.4 Eau potable](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.4.1 Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.4.2 Plan des réseaux d'eau potable](#) [Télécharger](#)

[5.5 Assainissement](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.5.1 Schéma directeur d'assainissement des eaux usées](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.5.2 Zonage d'assainissement](#) [Télécharger](#)

[Piece C-5.5.3 Zonage d'assainissement en cours de révision](#) [Télécharger](#)

[Pièce C-5.5.4 RPQS de l'assainissement collectif](#) [Télécharger](#)

Illustration 3.14: Site mairie, rubrique La commune/urbanisme, Liste des pièces 2

Illustration 3.15: Site mairie, rubrique La commune/urbanisme, Liste des pièces 3

**Enquête publique** n°E250200/38 ouverte du 28 octobre au 28 novembre 2025  
**Projet de révision générale du plan local d'urbanisme, PLU, de la commune d'ORNON – Pièces jointes**

Version :  
23/12/2025  
Page : 12 / 13

<a href="#">Pièce C-5.5 Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce C-5.6 Gestion et valorisation des déchets</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce C-5.7 Entités archéologiques connues</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce C-5.8 Protection contre les risques naturels</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce C-5.9 Annexe informative relative à la protection des captages</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<b>Mention des textes</b>	
<a href="#">Pièce D: Mention des textes</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<b>Avis PPA et autres autorités spécifiques</b>	
<a href="#">Pièce E: Avis PPA et autres autorités spécifiques</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-1: Avis de la CLE</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-2: Avis de la CDPENAF</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-3: Avis du SCOT</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-4: Avis du département</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-5: Avis de l'INAO</a>	<a href="#">Télécharger</a>

*Illustration 3.16: Site mairie, rubrique La commune/urbanisme, Liste des pièces 4*

<a href="#">Pièce E-6: Avis de la CCO- Service ADS</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-7: Avis de l'Etat</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-8: Avis de la Chambre de l'Agriculture</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-9: Avis de la Maison Régionale d'Autorité Environnementale</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-10: Avis de la CDNPS</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-11: Avis du Parc National des Ecrins</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-12: Dérogation L142-4</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Pièce E-13: Note de réponses aux avis PPA et des autorités spécifiques</a>	<a href="#">Télécharger</a>

*Illustration 3.17: Site mairie, rubrique La commune/urbanisme, Liste des pièces 5 (fin)*

Cette liste expose la **composition du dossier dématérialisé** disponible pour le public.

## Registre d'enquête publique et avis

<a href="#">Pièce F: Registre</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Avis 1 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Avis 2 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">Avis 3 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 4 -1 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 4 -2 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 4 -3 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 5 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 6 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>
<a href="#">avis 7 registre enquête publique</a>	<a href="#">Télécharger</a>

## 4 Informations pour Ornon sur le site officiel banatic

The screenshot shows a web browser displaying the Banatic website for the commune of Ornon. On the left, there is a sidebar with icons for address, phone, and email, followed by the commune's details: La Poyat, 38520 Ornon, 04 76 80 46 38, and mairie.ornon@orange.fr. To the right, there is a portrait of the Mayor, Mme Nicole FAURE, with her name and title. Below this, there is a section titled "Informations générales" (General Information) containing four items: "Zone de montagne" (Yes), "France Ruralités Revitalisation" (Yes), "Commune touristique" (No), and "Contient un quartier prioritaire" (Non). Each item has an associated icon.

Informations générales			
	Zone de montagne	Oui	
	Commune touristique	Non	
			Contient un quartier prioritaire

Illustration 4.1: Informations générales pour Ornon du site officiel banatic.intérieur.gouv.fr

## 5 Sites internet en référence

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> : PLU communal en vigueur depuis 2017 ;

<https://www.observatoire-national-batiments.fr/> : notamment pour la liste des bâtiments en zone A ou N

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/201101?geo=COM-38285> : dossier INSEE d'Ornon

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/commune/38285-ornon> : Ornon sur la base nationale gouvernementale des collectivités

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation> :

<https://meteofrance.com/climadiag-commune> : Diagnostic des enjeux climatiques de votre collectivité

<https://umvie.com/construire-en-zone-natura-2000-conseils-et-reglementation/> : Construire en zone Natura 2000 : conseils et réglementation

<https://www.fresc.org/verifier-la-legalite-dun-projet-vis-a-vis-des-zones-protegees-et-restrictions-durbanisme/> : jardins à protéger